

TEMPÊTE XYNTHIA : EUROFIL ACCÉLÈRE ET SIMPLIFIE IMMÉDIATEMENT LA GESTION DES DEMANDES DE SES CLIENTS SINISTRÉS

Eurofil est mobilisé depuis dimanche pour apporter l'aide nécessaire aux récentes victimes de la tempête Xynthia. **Eurofil**, accélère et simplifie immédiatement la gestion et le règlement de vos sinistres.

Eurofil

- **règle des avances**, via les conseillers à distance, selon les besoins et les demandes des clients,
- ne demande pas d'attestation de vitesse du vent dans les départements concernés par la tempête, la compagnie se chargeant d'obtenir les documents nécessaires auprès de Météo France,
- **allonge les délais de déclarations** de sinistres qui pourront être faites **jusqu'au 31 mars** au lieu des 5 jours habituels,
- met en œuvre tous les moyens humains et logistiques nécessaires pour régler sous trois mois tous les dommages inférieurs à 2 000 €,
- tiendra compte de la situation de ses clients sinistrés dans l'incapacité temporaire de faire face à leurs échéances de paiement de leurs cotisations d'assurances.

Dès que vous le pouvez, contactez :

- le **0 800 037 380** pour déclarer vos sinistres,
- le **01 47 14 15 15** pour obtenir Eurofil assistance.

Votre conseiller restera attentif à toute situation particulière et étudiera avec une grande compréhension les dossiers des clients qui ont à faire face à une situation particulièrement difficile.